

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020 A 20 H 00**

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers : Présents : 13 – Absent(s) : 0 – Excusé(s) représenté(s) 2

Date de convocation : 16.11.2020

Secrétaire de séance : Sandrine EXBRAYAT

ORDRE DU JOUR

1. Révision des loyers et charges locatives – Année 2021
 2. Fixation tarif cantine scolaire –2020-2021
 3. Participation aux frais de fonctionnement ULIS 2019-2020
 4. Demande de subvention au titre de la DETR 2021 – Raccordement ACTES – Nouvelles Technologies
 5. Demande de subvention au titre de la DETR 2021 – Acquisition Matériel Dénéigement
 6. Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 –Travaux sécurité - Allée du Cimetière Communal remplacée par Demande de DETR
 7. Assurance Groupe sur les risques statutaires – CDG 43
 8. Demande d'acquisition parcelles communales et autorisation enquête publique – Le Fraisse
 9. Achat parcelles - Domaine privée – Rue du Moulin
 10. Autorisation de signature – Actualisation de la convention de mission d'assistance avec le Département – Aménagement et mise en sécurité au droit de l'intersection entre la RD49 et RD36 – InGé43
 11. Décision Modificative n° 2 – Budget Commune – Exercice 2020
- Questions diverses

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

X	Emilie ARSAC		Guillaume HABOUZIT
X	Rémy BENOIT	X	Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Gérard MIALON
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Séverine CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
X	Sandrine EXBRAYAT		Alain SABATIER
X	Franck FARGIER	X	Sylvie SAGNARD
X	Teddy GARDES		

Présent(s) représenté(s) :

Guillaume HABOUZIT représenté par Fernand CHAIZE

Alain SABATIER représenté PAR Teddy GARDES

1. REVISION DES LOYERS ET CHARGES LOCATIVES – ANNEE 2021

Par 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le conseil municipal décide :

. D'augmenter les loyers des logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2021 et de conserver les charges locatives (chauffage)

. D'appliquer à ces loyers l'augmentation correspondant à la variation annuelle de l'indice de référence des loyers de l'INSEE au premier trimestre de l'année 2020 soit: + 0.46 %

. De rétablir les loyers du Cabinet Infirmières au 9 quartier de la Passerelle au 1^{er} janvier 2021 avec application de l'augmentation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE au premier trimestre de l'année 2020 soit: + 0.46 %, comme suit :

. D'annuler le loyer du mois de Novembre 2020 pour les établissements fermés et qui en raison du 2^{ème} confinement du 29.10 au 01.12.2020 n'ont pu travailler, soit l'annulation du loyer de l'établissement MARION ESTETIK

2. FIXATION DU TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE 2020-2021

Par 15 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le conseil municipal, décide :

. De ne pas augmenter le tarif et de conserver le montant de la contribution des familles, soit 3,30 € par repas pour l'année scolaire 2020/2021.

3. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITE 2019-2020 POUR LA CLASSE ULIS - VALS PRES LE PUY

Par 15 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le conseil municipal, décide :

- De participer aux frais de fonctionnement de la classe ULIS pour l'année 2019-2020, de l'école publique « La fontaine » à Vals Près le Puy, fréquentée par l'enfant HABOUZIT Maëva, soit la somme de 1044,78 €

4 .DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT RURAUX 2021 (DETR) AU TITRE DE L'OPERATION « RACCORDEMENT ACTES- NOUVELLES TECHNOLOGIES»

Par 12 voix Pour - 0 Contre - 3 Abstentions

Le conseil municipal, décide :

. D'adopter et d'autoriser à solliciter, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires 2021 (DETR), l'aide de l'Etat pour l'opération de « Raccordement Actes - Nouvelles Technologies», qui consiste à effectuer par voie électronique la transmission de tous les actes soumis au contrôle de la légalité et au contrôle budgétaire.

. Coût estimatif de l'opération :1 458€ HT

. Montant de la Subvention sollicitée : 80 % du montant de l'opération éligible (max 2000 € HT)

Avec un plan de financement, comme suit,

PLAN DE FINANCEMENT			
COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
. PCportable (749 €) ET Microsoft Pro (289 €) . Prestations Dématérialisation actes :190 € . CertificatCertinomis 2* - 3ans : 230 €	Etat : DETR 2020	1 166.40€	80
	Fonds Propres	291.60 €	20
1 458€	Total financement	1 458 €	100

- **Décide** de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de la Haute-Loire, représentant l'Etat à cet effet,
- **de bénéficiaire** de la formule fédérative que propose le Centre de Gestion de la Haute-Loire en tant que collectivité adhérente, et donc de choisir comme opérateur de transmission agréé Certinomis »,
- . **De s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- . **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces et conventions y afférentes.

5 .DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT RURAUX 2021 (DETR) AU TITRE DE L'OPERATION « ACQUISITION MATERIEL DENEIGEMENT»

Par 12 voix Pour - 0 Contre - 3 Abstentions

Le conseil municipal, décide :

- . **D'adopter et d'autoriser à solliciter**, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires 2021 (DETR), l'aide de l'Etat pour l'opération de « **Acquisition Matériel Deneigement** » :

- . Coût estimatif de l'opération : **121 950 € HT**
- . Montant de la Subvention sollicitée : 50 % du montant de l'opération plafonnée à 50 000€ HT

Avec un plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT			
COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
. Tracteur : 93 000 € . Lames : 8 000 € . Sableuse : 13 500 € . Chaines à neige : 2 450 € . Boîte transmission AP/IVT : 4 000 € . Masse : 1 000 €	Etat : DETR 2021 (50 % Opération Plafonnée à 50 000€)	25 000 €	49
	Com ComMézenc Loire Meygal (45 % Opérations Plafonnées à 70 000 € Tracto - Lame 10 000 €- Chaines 1 000 €)	35 365 €	
	Fonds Propres	61 585 €	51
121 950 €	Total financement	121 950 €	100

- . **De s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- . **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

6 .DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT RURAUX 2021 AU TITRE DE L'OPERATION DE MISE EN SECURITE ALLEE DU CIMETIERE COMMUNAL – PETIT PATRIMOINE

Par 12 Voix Pour - 0 Contre - 3 Abstentions

Le conseil municipal décide :

- . **D'adopter et d'autoriser à solliciter**, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires 2021 (DETR), l'aide de l'Etat pour l'opération « **Mise en sécurité – Allée du cimetière Communal – Petit Patrimoine** »

- . Coût estimatif de l'opération : **46 604.56 € HT**
- . Montant de la Subvention sollicitée : 60 % du montant de l'opération

Avec un plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT			
COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
Mise en sécurité Allée cimetièrè	Etat : DETR 2021	27 962.74 €	60
	Fonds Propres	18 641.82 €	40
46 604.56 €	Total financement	46604.56 €	100

. **De s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

. **D'autoriser** à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

7 .ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES - CDG43

Par 15 Voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le conseil municipal décide :

. **D'adhérer** au contrat groupe d'assurance risques statutaires CNP - Sofaxis à compter du 1^{er} janvier 2021 et **D'opter** pour les agents une franchise :

- . Pour les Agents CNRACL : 10 jours – Taux 5.30 %
- . Pour les agents IRACANTEC : 10 jours – Taux 1.05 %

8 .DEMANDE D'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES COMMUNALES AU LIEU DIT LE FRAISSE

Par 13 Voix Pour - 0 Contre - 2 Abstentions

A la demande de M. Guy PAPPARLARDO, qui souhaite acquérir 2 parcelles appartenant à la Commune, situées au lieu-dit le Fraisse, cadastrées section ZE 196 (220 m²) et ZE 197 (150 m²), pour un total de 370 m².

Le conseil municipal décide :

. **D'émettre** un accord de principe de cession

En Indique les conditions de vente suivantes :

- . Prix de vente fixé à 10 € le m² sans étude de Sol
- . Prix de vente fixé à 12 € le m² avec étude de sol
- . Frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire...) seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter;

9 .ACQUISITION DE DEUX PARCELLES SECTION AN 290 ET AN 291 – CHEMIN DU MOULIN – ACCORD DE PRINCIPE

Par 15 Voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

A la demande de MME Marie-Françoise CENAT, qui souhaite céder à la commune 2 parcelles situées au chemin du Moulin, cadastrées section AN 290 et AN 291, pour un total de 370 m².

Le Conseil Municipal, décide :

. **D'émettre** un accord de Principe aux conditions suivantes :

- . Prix d'achat fixé à 500 €
- . Frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire...) à la charge de la Commune

10. REACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE AVEC LE DEPARTEMENT AMO INGe43 – AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE AU DROIT DE L'INTERSECTION ENTRE RD49 ET RD36

Par 15 Voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Vu la délibération n° 81-2020 du 15.10.2020 qui autorise le Maire à signer la convention de Mission d'Assistance InGe43 pour un montant de prestation à 1 210 € TTC

Considérant que la convention ne prenait pas en compte le temps de travail des services du département, ni du Cipro43

Soit un Coût modifié comme indiqué ci-dessous :

DESCRIPTION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Prise en charge de la mission, suivi, évaluation	heure	1	1 100 €	1 100 €
Expertise services du Département (Pole de Territoire du Puy-en-Velay, DIST (SGR, SR) et InGe43.	heure	8	55 €	440 €
			Sous-Total	1 540 €
			TVA	Sans
			TOTAL TTC	1 540 €

Le conseil municipal, décide :

. D'autoriser M le Maire à signer la convention réactualisée de Mission d'Assistance InGe43

11 .ORDONNANCE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ET DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par 15 Voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Vu les délibérations n° 59-2019 du 23.08.2019 et n° 09-2020 du 18.02.2020 qui autorise le Maire à la cession d'une parcelle du domaine public au lieu dit les Badioux,

Vu la délibération n° 71-2020 du 15.10.2020 qui autorise la maire par accord de principe la cession d'une portion de parcelle prélevée sur un chemin rural au lieu dit Le fraisse,

Considération que la Commune doit réaliser des enquêtes Publiques,

Considérant que le commissaire enquêteur nommé soit inscrit sur la liste d'aptitude,

Considérant que le montant de la prestation est établi selon lse tarif officiels appliqués pat le tribunal Administratif,

Vu le montant de la prestation de M. PORTAL Roger, pour ces deux affaires, soit un montant fofaitaire de 514.70 € : Déplacements : 110.70 € - Vacations 384 € - Rédaction – Permanences

Le conseil municipal décide :

- **De lancer** la procédure d'enquête publique pour ces deux affaires,
- **De désigner** Monsieur Roger PORTAL, commissaire enquêteur,
- **De valider** la prestation pour un montant fofaitaire de 514.70 €

12 . DECISION MODIFICATIVE N° 2 — EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL
Par 13 Voix Pour - 0 Contre - 2 Abstentions

Le conseil municipal, décide de :

- Valider la décision modificative n2 sur le budget Principal de l'exercice 2020, ainsi :

Investissement		
Dépense		
Chap/ Art	Diminution De crédits	Augmentation De crédits
21 / 2132	40 000 €	
23 / 2313		40 000 €

SEANCE LEVEE A 21 h 57

Le Maire

Fernand CHAIZE

